

A l'attention des membres du Comité de quartier  
n° 1

Le Bourg rive gauche – Plein Soleil - Hoirie

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 16 avril 2021

Madame, Monsieur,

Les 11 et 30 mars dernier vous nous avez adressé 15 fiches navettes. Nous vous prions de trouver ci-dessous les éléments de réponses apportés à ces fiches navettes.

**Fiche navette n° 2021/01 : Stationnement avenue H Balzac**

*Réponse : Oui des arrêts de roue pourront être installés afin de laisser le passage aux piétons, toutefois ces travaux n'étant pas prévus au budget il nous faut attendre un peu, mais d'accord sur le principe de cette installation.*

**Fiche navette n°2021/02 – Passage piétons avenue Honoré de Balzac**

*Réponse : Un marquage au sol provisoire (jaune) sera fait en attendant l'aménagement définitif du carrefour.*

**Fiche navette n°2021/03 – Taille des haies et crottes de chien**

*Réponse : Un dossier « Cadre de vie, bien vivre ensemble » était ce mois-ci dans le magazine municipal Voreppe Emoi rappelant quelques règles de vie mais également sur les incivilités, tel que : crottes de chien, respect du voisinage (nuisances sonores, travaux, aboiements de chiens), propreté dans les espaces publics sans oublier le civisme dans les rues*

**Fiches navettes n°2021/04 – Vitesse 30 km/h et n°2021/11 – Rue Plein Soleil (vitesse)**

*Réponse : Des comptages vont être faits dans les rues citées : avenue de Stalingrad, rue de Plein soleil et l'avenue Honoré de Balzac. Toutefois, concernant l'avenue Honoré de Balzac il est prévu l'aménagement d'un plateau à l'intersection avec l'avenue Simone Veil, qui permettra non seulement de mieux parker ce carrefour mais participera également à une réduction des vitesses. Il est prévu que ce plateau soit fait à la fin des travaux de la ZAC de l'Hoirie.*

**Fiche navette n°2021/05 – Rendre le carrefour rue Stravinski/rue de Gachetière moins dangereux**

**Réponse :** *Réflexion de la ville concernant ce carrefour où la contribution de tous les Voreppins sera demandée lors de réunions plénières pour le projet « Ville Prudente »*

**Fiches navettes n°2021/06 – Clôture en plastique et n°2021/10 – Terrasses et balcons du nouveau quartier de l'Hoirie**

**Réponse :** *Le règlement intérieur municipal du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerne l'aspect extérieur des constructions à savoir les clôtures sur limites de propriété des habitations individuelles. Lorsque les clôtures concernent un immeuble les locataires et/ou propriétaires doivent suivre les normes du syndic qui est tenu de faire respecter le règlement de copropriété. Concernant ce cas la municipalité se fera le relais auprès du syndic des nouveaux logements de l'Hoirie.*

**Fiche navette n°2021/07 – Valoriser, embellir le parc Stravinski**

**Réponse :** *Pas de budget prévu sur ce mandat*

**Fiche navette n°2021/08 – Place Debelle, protection arbuste plié**

**Réponse :** *Annulé par le CQ le 18/03/2021 car la clôture a été réparée et des fleurs plantées*

**Fiche navette n°2021/09 – Massifs et plantes du nouveau quartier de l'Hoirie**

**Réponse :** *Problème de civisme, article dans Voreppe Emoi du mois d'avril sur le respect des règles de vie en commun*

**Fiche navette n°2021/12 – Éclairage des lampadaires**

**Réponse :** *L'éclairage nocturne est commandé par des horloges astronomiques qui déclenchent l'éclairage en fonction de l'heure de la tombée de la nuit et du lever du jour. Pour autant l'entreprise qui assure la gestion de l'éclairage public peut être amenée à mettre en service l'éclairage public en journée pour des interventions de contrôle et/ou d'entretien du réseau.*

**Fiche navette n°2021/13 – Place de parking**

**Réponse :** *Après étude pour une place supplémentaire au bas de la rue, et au vu des girations et des places déjà tracées il n'est pas possible de rétablir celle-ci devant le 264, d'autant que des places sont disponibles dans la rue.*

### **Fiche navette n°2021/14 – Ramassage des containers**

**Réponse :** L'ensemble des tournées de ramassage des ordures ménagères est réalisé sur les 31 communes du Pays Voironnais. Le Pays Voironnais seul gestionnaire de ce ramassage ne laisse malheureusement pas le choix du jour.

### **Fiche navette n°2021/15 – Sécurité sur les trottoirs**

**Réponse :** Un rappel aux utilisateurs d'Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) a fait l'objet d'un article dans le Voreppe Emoi d'avril, tant sur les comportements à avoir, que sur le respect de ceux-ci envers les piétons ainsi que les amendes forfaitaires que les utilisateurs pourraient avoir s'ils ne respectaient les règles.

### **Fiche navette n°2021/16 – Crottes de chien**

**Réponse :** Les services municipaux, Communication, Police Municipale, Service propreté notamment, sont mobilisés au quotidien pour inciter à plus de civisme, sanctionner lorsque que cela est possible, et nettoyer quand il le faut.

Une campagne de communication est en cours (affiches) afin de faire réagir, responsabiliser les propriétaires de chien et susciter une prise de conscience collective, afin que les propriétaires de chien prennent conscience de la nécessité de respecter l'espace public.

Les lieux de pose de ces affiches - une quarantaine - ont été soigneusement définis par le Service Espace public à partir de l'expérience des agents de terrain.

### **Fiche navette n°2021/17 – Bus de ramassage scolaire av. Honoré de Balzac**

**Réponse :** Aujourd'hui le code la route permet au bus de ramassage de stationner avenue Honoré de Balzac.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, la prochaine réunion de quartier aura lieu en juin (date non définie à ce jour) et se tiendra sur le terrain si les conditions sanitaires le permettent. Aussi, nous vous remercions de réfléchir à un circuit afin de voir un maximum de choses et vous remercie de transmettre ce circuit à la Direction générale des services mail : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr) au plus tard le 21 mai.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Angélique ALO-JAY



Conseillère municipale déléguée  
au cinéma le CAP  
Élue référente du quartier

Anne PLATEL



Adjointe en charge des quartiers, du  
cadre de vie et de l'espace public